

Conseil municipal ordinaire

Procès verbal de séance

Date et lieu : 14/12/2020, 19h00, mairie

Présents : Christophe Cocherel, Olivier Constant, Claude Cotton, Frédérique Le Manach, Cindy Maho, Amalia Modica, David Monpas, Samuel Pasquier, Camille Perret, Zinon Zygekostiotis

Absents :

Excusée : Murielle Kerdreux

Déroulement de la séance

Ouverture de la séance

- Le maire, Olivier Constant, ouvre et préside la séance
- Il procède à l'appel nominal des conseillères et conseillers présents
- Il constate que Murielle Kerdreux, excusée, a donné pouvoir à Samuel Pasquier
- Il constate que le quorum, qui est de 6, est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Introduction du maire

- Le maire remercie les personnes présentes. Il rappelle que, par arrêté préfectoral, l'ouverture du conseil au public est limitée aux représentants de la presse. Une journaliste de Ouest France est présente.
- Le maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillères et conseillers présents s'ils souhaitent que d'autres points y soient inscrits.
- Le maire rappelle qu'en plus de l'ordre du jour :
 - des questions diverses pourront être abordées, à vocation essentiellement informatives ;
 - des questions orales pourront être posées par les conseillers.

Approbation du procès verbal de la séance précédente

- Aucune demande de rectification sur le procès verbal du précédent conseil.
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/procès verbal adopté.
- Le procès verbal est signé par l'ensemble des conseillères et conseillers présents.

Désignation de la ou du secrétaire de séance

- Camille PERRET se propose.
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée.

Versement d'une subvention d'équilibre au Domicile Partagé (délibération)

- La délibération prévoit de verser une nouvelle subvention d'équilibre au Domicile Partagé.
- Le maire rappelle que, dans une approche plus réaliste et prenant en compte le fait que le Domicile Partagé de Silfiac est le moins cher, la commune de Silfiac a demandé à l'ASSAP-CLARPA de calculer désormais ses appels de charges aux résidents sur la base de 92 mois au lieu de 93, ce qui permettra de faire passer la période de vacance couverte par les réserves ainsi constituées de 3 à 4 mois par an.
- Lecture de la délibération par Olivier CONSTANT.
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée.

Adhésion au système de paiement PayFip (délibération)

- Ce service facilitera le paiement des sommes dues à la commune. C'est une disposition essentiellement technique.
- La convention d'adhésion et le formulaire d'adhésion sont présentés à l'assemblée.
- Lecture de la délibération par Olivier Constant.

<ul style="list-style-type: none"> Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée
Vote des tarifs communaux 2021 (délibération)
<ul style="list-style-type: none"> Le tarif pour les salles polyvalentes reste inchangé. Il n'est pas inclus dans le tableau présenté. Lecture de la délibération par Samuel PASQUIER. Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée.
Approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales (délibération)
<ul style="list-style-type: none"> Ce plan fixe les règles de traitement des eaux de ruissellement pour les constructions et les aménagements futurs sur la commune. Il a été préparé par Pontivy Communauté, même si l'enquête publique a été à la charge de la commune. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la partie concernant Silfiac. Lecture de la délibération par Olivier CONSTANT. Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée.
Demande d'exonération de loyers pour le moulin de Pont Samoël en novembre, décembre et janvier
<ul style="list-style-type: none"> Suite au 2ème confinement, David SINCLAR (gérant), demande l'exonération total du loyer concernant le mois de Novembre, Décembre et Janvier. Nous lui proposons de conserver un loyer de 1200 pour les 3 mois (400€/mois) correspondant à la partie habitation. Lecture de la délibération par Olivier CONSTANT. Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée.
Adhésion au groupement de commande voirie 2021-2022-2023
<ul style="list-style-type: none"> Délibération ajournée.
Vente du lot n°10 du lotissement Oglenn Ar Vourc'h (délibération)
<ul style="list-style-type: none"> À la demande du vendeur qui souhaite être dégagé de ses obligations en matière de délais de dépôt de permis de construire et de construction, le maire propose de rendre celles-ci caduques et de les transférer sur l'acquéreur, comme cela a déjà été fait sur ce lot, plusieurs fois revendu. Lecture de la délibération par Olivier Constant. Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée.
Non-opposition au projet de Parc du Houarn en Séglien (délibération)
<ul style="list-style-type: none"> Le maire rappelle que ce projet a fait l'objet de plusieurs débats au sein de l'équipe municipale. Il a notamment occupé tout ou partie des 5 derniers bureaux ouverts, comme à l'accoutumée, à tous les membres du conseil. La position de non-opposition adoptée suite à ces débats et proposée au vote du conseil a fait l'objet d'une lettre d'explication distribuée à tous les Silfiacais et de deux permanences dédiées, un lundi soir et un samedi matin. La lettre d'engagement du porteur du projet, la société Valéco, reprenant l'ensemble des engagements pris vis-à-vis de la commune et de ses habitants, ainsi que la promesse de servitude et la proposition d'entrée au capital associées, ont été transmises en temps utile à l'ensemble du conseil, qui n'en demande pas la relecture. Lecture de la délibération par Amalia MODICA. Mise aux voix : 9 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention/délibération adoptée
Promesse de servitude ouvrant droit à compensations pour usage des voiries communales dans le cadre de l'exploitation du Parc du Houarn (délibération)
<ul style="list-style-type: none"> Lecture de la délibération par Olivier CONSTANT Mise aux voix : 9 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention/délibération adoptée

Participation de la commune à la société de projet du parc éolien du Houarn en Séglien (délibération)

- Lecture de la délibération par Olivier CONSTANT
- Mise aux voix : 9 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention/délibération adoptée

Questions diverses

- L'association RESF, qui accompagne les personnes déboutée des droits d'asile et recherche des logements vacants, a pris contact avec la commune. Elle cherche une solution pour une maman seule avec 3 enfants qui serait en voie d'expulsion de son logement actuel, le 31 décembre. La MAM, inoccupée, pourrait les accueillir. Vendredi 18 décembre à 14h00, une première rencontre avec l'association est organisée à la mairie de Silfiac. Amalia Modica et Murielle Kerdreux sont ses correspondantes. Olivier Constant tentera de se joindre à elles.

Questions orales

- La maire demande si des conseillères ou conseillers ont des questions complémentaires. Zinon Zygekostiotis souhaite que les conditions de la mutualisation des outils informatiques et de communication soit réexaminée par l'équipe. Il trouve les prix trop élevés. Il se propose de préparer une présentation pour début janvier, après avoir réexaminer ces conditions avec Annie Thomas et Olivier Constant et, peut-être, avec Jean-François Patris, de Pontivy Communauté.

La séance est levée à 21h00

Ce procès verbal, ainsi que le compte-rendu de séance, est consultable en mairie.

Christophe Cocherel	Olivier Constant	Claude Cotton
Murielle Kerdreux	Frédérique Le Manach	Cindy Maho
Amalia Modica	David Monpas	Samuel Pasquier
Camille Perret	Zinon Zygekostiotis	